



Renforcer durablement les familles monoparentales

Des lois qui discriminent les familles monoparentales, le manque d'argent et de temps et, en plus, de difficiles démarches auprès des autorités: Encore bien trop souvent, les parents solos sont laissés seuls, avec leur lourde responsabilité pour les plus faibles de notre société: les enfants. A nouveau en 2013, la FSFM s'est résolument engagée pour faire évoluer la situation, et a obtenu des succès importants.

Notre service de conseil a à nouveau été beaucoup utilisé et apprécié. «Jusqu'à-là je n'avais jamais obtenu ce soutien pratique et des informations si claires», a commenté une jeune maman, arrivée à nous après de nombreux détours. L'aide à la prise d'autonomie est décisive pour renforcer durablement les familles monoparentales. Et tout aussi important est en outre l'engagement pour des conditions cadre équitables pour les enfants. L'information et la sensibilisation ont donc été au cœur de notre action en 2013. Elles ont été particulièrement importantes lors de la révision de l'autorité parentale et celle du droit d'entretien. Aujourd'hui on ne met pratiquement plus en doute que le droit de l'enfant à une prise en charge optimale et à la sécurité financière est primordial – une condition décisive pour l'éradication des discriminations auxquelles les enfants de familles monoparentales sont encore exposés.

Monique Gerber, Présidente centrale

**Notre vision : Les enfants d'abord.
Être parent seul devient facile.**

Rapport d'activité

Les parents seuls sont plus souvent que les autres parents confrontés à de difficiles questions de droits. L'offre de **conseil et de coaching spécialisé** de la FSFM selon le principe « tout à la même source » a à nouveau été activement utilisée en 2013 et a offert aux appelants les réponses compétentes à leurs problèmes, souvent complexes, des suggestions proches de la pratique pour les étapes suivantes et, en plus, la compréhension, l'encouragement et le soutien – soit une vraie aide à l'autonomie. De nombreux parents solos qui avaient contacté la FSFM avaient vécu une vraie course de haie auprès de divers bureaux. « Comme je suis contente qu'il y ait ce service », a été le soupir d'une jeune mère. « Enfin je n'ai pas été éconduite avec la phrase « Ce n'est pas de notre compétence ». Souvent, des personnes en recherche de conseils ont aussi été adressées à notre service spécialisé par d'autres bureaux.

Les conseillères de la FSFM ont effectué 750 heures de conseil et de coaching pour 430 familles monoparentales. 56 familles ont été soutenues dans la recherche d'aide financière et des montants de 35'600 francs ont en tout ainsi été obtenus pour elles auprès de fondations privées.

La **palette des aides** de la FSFM est large :

- Les conseillères informent par exemple sur la protection de l'enfance et de l'entretien, sur le divorce et l'autorité parentale, la reconnaissance en paternité et le droit de visite, les tâches et compétences des autorités, les bureaux spécialisés de la région et le droit de procédure.
- Elles accompagnent lors d'entretiens difficiles et soutiennent pour la préparation.
- Elles vérifient les documents, soutiennent dans la préparation des conventions, des prises de position et recours et pour la correspondance avec les autorités, aident à faire valoir des droits légaux auprès des assurances, déposer une demande d'avances des pensions alimentaires ou des demandes de bourses, et encore beaucoup d'autres choses.
- Elles mettent en rapport pour un premier conseil juridique par un avocat ou une avocate.

Et puis le **conseil psychosocial** est important. Il est prouvé depuis longtemps que ce n'est pas la forme de la famille qui détermine le bien-être des enfants, mais bien les circonstances de vie. Et pourtant, il y a encore toujours des attitudes négatives à l'égard des familles monoparentales – aussi auprès des spécialistes et des autorités. Lorsque des préjugés viennent s'ajouter à la surcharge de travail, aux difficultés financières et au manque de temps, il est souvent difficile pour les parents solos de ne pas se décourager. « L'encouragement de me faire confiance a été très important pour moi », nous dit une mère seule, au nom de beaucoup de personnes qui ont eu recours à l'aide de la FSFM.

« Elle m'a donné le courage de mettre les besoins des enfants au centre et de m'engager pour leur bien. »

Eradiquer des discriminations dans les lois est un défi constant pour la FSFM : Encore et toujours, les enfants de familles monoparentales sont exposés à un risque élevé de pauvreté. C'est pourquoi il y a un grand besoin de meilleures lois afin que les enfants ne soient plus discriminés en raison du statut de leurs parents. Dans cette optique, la FSFM s'active en diffusant des informations, en faisant un travail de sensibilisation et de lobbying. L'année dernière de pas importants ont été franchis. Ainsi la nouvelle loi sur **l'autorité parentale** l'indique clairement : l'autorité parentale sert le bien de l'enfant. La loi est entrée en vigueur dès le 1er juillet, et non dès le 1er janvier 2014 afin de laisser assez de temps aux autorités compétentes pour préparer la mise en application – dans l'intérêt des enfants concernés.

Pour la révision de **l'entretien de l'enfant**, la FSFM a présenté une série de propositions d'améliorations concrètes. Car le projet de loi du Conseil fédéral met bien au centre le droit de l'enfant à une prise en charge optimale et à la sécurité financière et va ainsi dans la bonne direction. Mais il maintient ce faisant tout de même que le parent solo doit veiller seul à l'entretien financier de l'enfant lorsque l'autre parent ne peut pas verser des contributions alimentaires (suffisantes). Le risque énorme de pauvreté n'est ainsi qu'adouci ponctuellement.

La FSFM s'engage par conséquent pour que chaque enfant ait un droit à un entretien minimal du montant de la rente d'orphelin simple si ses parents se séparent ou divorcent. Un tel montant d'entretien minimal, fixé dans la loi permet aux cantons d'aider les enfants le plus dans le besoin : ils peuvent alors aussi avancer le montant correspondant quand le parent débiteur de contributions ne peut pas le rembourser. Une harmonisation correspondante de **l'avance des contributions alimentaires** au niveau fédéral est dans ce cas extrêmement importante. Cependant, bien que de nombreux spécialistes estiment que la Constitution fédérale le permettrait, le Conseil fédéral ne veut pas agir dans ce domaine. Actuellement les voix de ceux qui pensent que la confédération n'a pas la compétence législative dominant.

Mais si l'avenir d'enfants est en jeu, toutes les possibilités d'améliorations doivent être utilisées jusqu'au bout. La révision du droit d'entretien offre l'occasion d'enfin protéger efficacement les enfants de la pauvreté quand les parents se séparent ou divorcent. Il faut saisir cette chance !

*Anna Hausherr, Secrétaire centrale
(jusqu'au 31 juillet 2014)*

Bilan et compte d'exploitation 2013

Bilan au 31 décembre	2013 CHF	2012 CHF
Actifs		
Actifs circulants	141'442.64	138'760.66
Actifs immobilisés	802.00	2'002.00
Total Actifs	142'244.64	140'762.66
Passifs		
Créanciers / Passifs transitoires	36'661.85	29'737.10
Prêts	3'000.00	4'000.00
Réserve investissements+projets	4'526.60	9'526.60
Total capital étranger	44'188.45	45'443.70
Capital de l'organisation	95'318.96	93'376.92
Résultat annuel après attributions	557.23	1'942.04
Total capital de l'organisation	95'876.19	95'318.96
Total Passifs	142'244.64	140'762.66
Compte d'exploitation		
	2013 CHF	2012 CHF
Produits		
Cotisations des membres	10'960.00	14'906.00
Dons	429'332.55	459'974.53
Subvention fédérale		
Organisations des familles	130'000.00	130'000.00
Services et prestations propres, ventes de matériel, résultat financier	2'403.00	54'302.00
Total Produits	572'695.55	659'182.53
Charges		
Campagnes de collecte de dons	145'843.65	135'475.15
Charges de personnel y c. prest. sociales	280'885.10	354'370.00
Prestations propres bénévoles	0.00	50'000.00
Frais généraux et amortissements	141'717.52	122'106.34
Total Charges	568'446.27	661'951.49
Résultat annuel avant attributions	4'439.08	-2'107.96
Attributions/prélèvements investissements et projets	-3'881.85	4'050.00
Résultat annuel après attributions/ prélèvements	557.23	1'942.04
Charges selon activités		
Projets: Services	202'959.53	297'934.47
Projets: Recherche de fonds/RP	38'358.00	24'789.93
Projets: Prélèvements frais généraux et d'infrastructure	52'119.82	50'921.34
Total Projets	293'437.35	373'645.74
Recherche de fonds	145'843.65	135'475.15
Gestion et développement de la Fédération	129'165.27	102'830.60
Prestations propres bénévoles	0.00	50'000.00
Total	568'446.27	661'951.49

Nos services 2013: Publications, site internet, événements; coaching, conseil et formation pour familles monoparentales; community building – coordination à l'interne; public affairs – lobbying, RP et travail avec les médias.

Projets: Charges de personnel y.c. prestations sociales, frais généraux et infrastructure. **Gestion et développement de la Fédération:** Charges de personnel y.c. prestations sociales, frais généraux, infrastructure et amortissements, assemblée des délégué-e-s.

	Dons et attributions à nos fonds		Montants à charge de nos fonds	
	2013 CHF	2012 CHF	2013 CHF	2012 CHF
Fonds d'aide	32'748.85	26'526.90	-32'748.85	-26'526.90

Fonds d'aide: Fonds d'aide pour bourses pour enfants de familles monoparentales et parents seuls et d'aide en cas de détresse; fonds Laura B. – aide à des familles monoparentales avec enfants malades.

Rapport de révision:

Les comptes annuels ont été révisés le 17 avril 2014 par la BRT AG à Burgdorf, selon les prescriptions légales et les standards de la ZEW0, et attestés conformes. Les comptes annuels correspondent aux normes relatives à la présentation des comptes en vigueur (Swiss GAAP RPC).

Les comptes et le rapport de révision complets avec annexe, ainsi que le rapport annuel, présenté à l'Assemblée des délégué-e-s du 17 mai 2014 peuvent être obtenus auprès de la direction de la FSFM: info@svamv.ch ou au No de téléphone 031 351 77 71.

Désirez-vous en savoir plus?

famillemonoparentale.ch

sur les sujets importants et les questions de base de la monoparentalité

vision4you.ch

pour les parents seuls et spécialistes en orientation professionnelle.

Publications de la FSFM

- Autorité parentale: Dispositions légales et indications pour une pratique servant le bien de l'enfant
- Parents séparés – enfants heureux. Bulletin d'informations pour familles monoparentales / EinElternForum 2 / juin 2014
- Un bébé hors mariage – Informations juridiques
- Contrats-type: entretien de l'enfant, relations personnelles, autorité parentale pour parents vivant en ménage commun / vivant séparés
- Vos enfants ne reçoivent pas leurs pensions alimentaires – que faire?
- Parents seuls avec la sécurité de l'emploi
- Bulletin d'informations pour familles monoparentales / EinElternForum

Qui sommes-nous, que faisons-nous

La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM s'engage depuis 1984 pour l'amélioration de la situation des familles monoparentales, aujourd'hui au nombre d'environ 200'000 en Suisse. Elle offre sur **famillemonoparentale.ch** des informations sur les thèmes importants concernant les familles monoparentales. Son offre de conseil, son site internet **vision4you.ch** et les **publications de la FSFM** apportent de l'aide à la prise d'autonomie. La FSFM est en tant qu'organisation de la famille membre de l'organisation faitière **Pro Familia Suisse** (profamilia.ch).

Notre vision: Les enfants d'abord. Elever seul ses enfants devient facile.

C'est avec plaisir que nous vous renseignons personnellement: info@svamv.ch ou tél. 031 351 77 71

**Pour pouvoir aider, nous avons besoin de votre aide.
Pour vos dons: CCP 90-16461-6, 3006 Berne.
Un cordial merci!**

Nos très sincères remerciements s'adressent:

- à la Confédération/Office fédéral des assurances sociales pour l'importante subvention, ainsi qu'aux associations suisses des familles et parents, Pro Familia Suisse PFS et, sous son égide, la Fédération suisse pour la formation des parents, la Fédération suisse d'école et parents (Schule & Elternhaus S+E), la Fédération spécialisée suisse de conseil aux mères et pères (Fachverband Mütter- und Väterberatung) et l'Association suisse des organisations de parents (Schweiz. Vereinigung der Elternorganisationen SVEO), qui collaborent avec nous dans le cadre du Contrat de prestations lié à la subvention fédérale;
- à l'Association EinElternForum et à ses membres actifs Caritas Berne et les Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure, domaine de la diaconie sociale, avec lesquelles nous publions le journal EinElternForum / Bulletin d'information pour familles monoparentales, et réalisons – en collaboration avec la Caisse suisse de voyage (Reka) Coopérative – Aide aux vacances Reka – l'offre annuelle de formation et de loisirs pour familles monoparentales;
- aux institutions qui nous ont soutenus par des montants généreux en faveur de familles monoparentales en situation de détresse et par des bourses pour enfants et parents;
- à tous nos fidèles donateurs et donatrices, nos membres engagés et les nombreuses personnes et organisations qui soutiennent la cause des familles monoparentales.

Perspectives

Changement de génération pour le 30ième anniversaire

2014 est une année particulière pour la FSFM. La Fédération peut fêter son 30ième anniversaire et elle transmet la direction à la jeune génération: le 1er août, Danielle Estermann reprend les rênes après Anna Hausherr, qui, elle, prend sa retraite. Anna Hausherr reste cependant active pour la FSFM avec un taux d'activité réduit, dans le domaine de la politique familiale et sociale.

Danielle Estermann, 42 ans, est maman solo de deux filles adultes. Elle est formatrice d'adultes diplômée HE, NPO-Manager en formation (jusqu'à fin 2014), formatrice pour la préparation au travail / coach professionnelle, institutrice primaire et, dès août 2014, directrice de la FSFM. «Chaque modèle de famille doit être vivable», pose comme objectif la nouvelle directrice. Elle veut s'engager avec la FSFM afin que tous les enfants puissent grandir avec les meilleures chances de développement et de formation – indépendamment du statut de leurs parents: «Le temps de travail et les modèles de salaire doivent être aménagés de telle manière que chaque enfant puisse recevoir le temps de soins et l'entretien financier qui lui reviennent», déclare Danielle Estermann.

Un projet qui va servir le développement de propositions adaptées est le Forum d'échange «**Famille en mutation et monoparentalités: vulnérabilités et ressources du point de vue des professionnels**» que la FSFM et le Pôle de recherche national LIVES – Surmonter la vulnérabilité: perspective du parcours de vie, organise le **21 novembre 2014** à l'Université de Lausanne.

Nous vous y invitons cordialement!



*Monique Gerber
Présidente centrale
FSFM*



*Anna Hausherr
Secrétaire centrale
FSFM (jusqu'au
31 juillet 2014)*



*Danielle Estermann
Directrice FSFM
(dès le 1er Août
2014)*